

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## EQUITY

# AXA World Funds - Italy Equity

Un compartiment de AXA World Funds SICAV

Classe d'actions : AXA World Funds - Italy Equity M Capitalisation EUR (ISIN : LU0184631306)

Ce compartiment est géré par AXA Funds Management S.A., filiale de AXA IM Groupe

## Objectif et politique d'investissement

### Objectif d'investissement

Le Compartiment recherche une croissance à long terme du capital mesurée en euro en investissant dans des sociétés à petite, moyenne et grande capitalisation domiciliées ou cotées en Italie.

### Politique d'investissement

Le Compartiment est géré de manière active et investit principalement dans des actions de sociétés de toute capitalisation boursière qui sont domiciliées ou cotées en Italie et qui font partie de l'univers de l'indice FTSE Italia All-share NT (l'« Indice de Référence »). Dans le cadre du processus d'investissement, le Gestionnaire financier bénéficie d'un large pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille du Compartiment et peut, en fonction de ses convictions d'investissement, sous-pondérer ou surpondérer des secteurs ou entreprises par rapport à la composition de l'Indice de Référence et/ou exposer le Compartiment à des entreprises, pays ou secteurs qui ne sont pas inclus dans l'Indice de Référence, bien que les composantes de l'Indice de Référence soient généralement représentatives du portefeuille du Compartiment. Ainsi, l'écart par rapport à l'Indice de Référence peut s'avérer significatif.

Les décisions d'investissement se basent à la fois sur une analyse macroéconomique et sur une analyse spécifique des secteurs et des sociétés. Le processus de sélection de titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance et du profil de risque et de rendement global des sociétés.

Le Compartiment investit au moins 75 % de ses actifs dans des actions, des titres assimilés, des certificats d'investissement et certificats coopératifs d'investissement émis par des sociétés domiciliées dans l'Espace économique européen (c'est-à-dire des titres ou droits éligibles au Plan d'épargne en actions – PEA).

Le Compartiment respectera également les critères d'investissement lui permettant d'être éligible au statut de « piani individuali di risparmio a lungo termine » (PIR) en vertu de l'article 1, paragraphes 100 à 114, de la Loi no 232 du 11 décembre 2016, pour les PIR établis jusqu'au 31 décembre 2018, ou à la Loi no 157 du 19 décembre 2019 et à la Loi no 234 du 30 décembre 2021, pour les PIR établis à compter du 1er janvier 2022.

En particulier, à tout moment le Compartiment investira au minimum 70 % de son actif net, directement ou indirectement, dans des valeurs mobilières, y compris celles non négociées sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation (« MTF » - Multilateral Trading Facility), émis par ou souscrits auprès de sociétés domiciliées en Italie, tel que prévu à l'article 73 des lois coordonnées en matière d'impôts sur les revenus (décret du

président de la République no 917 du 22 décembre 1986), ou dans un État membre de l'UE ou de l'EEE et possédant un établissement permanent en Italie.

Au sein de cette limite et durant au moins les deux tiers de l'année calendaire, les 70 % susmentionnés doivent être investis comme suit :

- au moins 25 % dans des titres d'entreprises non cotées dans l'indice FTSE MIB de Borsa Italiana ou dans tout autre indice équivalent d'autres marchés réglementés ;

- au moins 5 % dans des titres d'entreprises non cotées dans les indices FTSE MIB et FTSE Mid Cap de Borsa Italiana ou dans tout autre indice équivalent d'autres marchés réglementés.

Le Compartiment ne peut investir plus de 10 % de son actif net dans des titres ou des droits émis par ou souscrits auprès d'une même entreprise.

Le Compartiment ne peut investir dans des entreprises non résidentes de pays permettant un échange d'information adéquat avec l'Italie.

Le Compartiment ne peut investir plus de 10 % de son actif net dans des parts d'OPCVM et/ou autres OPC.

Dans la limite de 200 % de son actif net, le Compartiment peut utiliser des investissements directs et/ou des produits dérivés pour atteindre son objectif d'investissement. Des produits dérivés peuvent également être utilisés à des fins de couverture.

Le Fonds est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### Politique de distribution

Dans le cas des classes d'actions de capitalisation (Cap), le dividende est réinvesti.

### Devise du compartiment

La devise de référence du Compartiment est EUR.

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment peut ne pas être adapté aux investisseurs qui envisagent de retirer leur capital avant 5 ans.

### Souscription et Rachat

Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat doivent être reçus par l'Agent de Registre et de Transfert tout Jour de Valorisation au plus tard à 15h00 (heure du Luxembourg). Ces ordres seront traités sur la base de la Valeur Liquidative calculée ce même Jour de Valorisation. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité d'un délai de traitement supplémentaire dû à l'éventuelle participation d'intermédiaires tels que des Conseillers Financiers ou des distributeurs.

La Valeur Liquidative de ce Compartiment est calculée quotidiennement.

Investissement minimum initial : 10 000 000 EUR ou l'équivalent dans la devise de la Classe d'actions concernée.

## Profil de risque et de rendement

| Risque plus faible                    |   |   |   | Risque plus élevé                    |   |   |
|---------------------------------------|---|---|---|--------------------------------------|---|---|
| Rendement potentiellement plus faible |   |   |   | Rendement potentiellement plus élevé |   |   |
| 1                                     | 2 | 3 | 4 | 5                                    | 6 | 7 |

La catégorie de risque est calculée sur la base de données historiques et ne constitue pas nécessairement un indicateur fiable du futur profil de risque du Compartiment.

La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer avec le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'absence de risque.

### Pourquoi le Compartiment est-il dans cette catégorie ?

Le Compartiment n'est pas garanti en capital. Le Compartiment investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui peuvent être sujets à des variations soudaines et significatives, ce qui peut engendrer d'importants gains ou pertes.

### Risques additionnels (les risques importants non pris en compte dans l'indicateur)

Risque de contrepartie : risque de faillite, d'insolvabilité ou de défaillance

d'une contrepartie du Compartiment, pouvant entraîner un défaut de paiement ou de livraison.

Risque de crédit : risque que les émetteurs de titres de créance détenus par le Compartiment ne s'acquittent pas de leurs obligations ou voient leur note de crédit abaissée, ce qui entraînerait une baisse de la Valeur liquidative.

Impact des techniques telles que les produits dérivés : certaines stratégies de gestion comportent des risques spécifiques, tels que le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque légal, le risque de valorisation, le risque opérationnel et les risques liés aux actifs sous-jacents. L'utilisation de telles stratégies peut également induire un effet de levier, qui peut accroître l'effet des mouvements du marché sur le Compartiment et engendrer un risque de pertes importantes.



Investment  
Managers

## EQUITY

## AXA World Funds - Italy Equity

## Frais

Les frais dont vous vous acquittez sont destinés à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

**Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement**

|                 |       |
|-----------------|-------|
| Frais d'entrée  | Aucun |
| Frais de sortie | Aucun |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

**Frais prélevés par le fonds sur une année**

|                |       |
|----------------|-------|
| Frais courants | 0.17% |
|----------------|-------|

**Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances**

|                           |        |
|---------------------------|--------|
| Commission de performance | Aucune |
|---------------------------|--------|

Les frais d'entrée et de sortie indiqués constituent des maximums. Dans certains cas, il peut arriver que vous ayez moins à payer ; vous pouvez obtenir le montant effectif de ces frais auprès de votre conseiller financier.

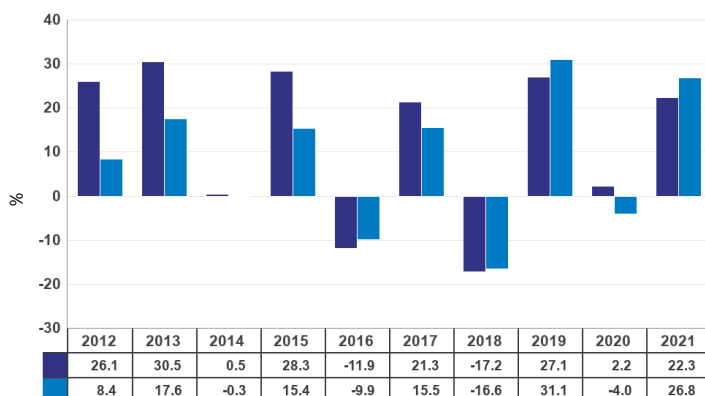
Les frais courants se basent sur les dépenses encourues pendant la période de douze mois close fin décembre 2021. Ils sont ajustés en fonction des modifications budgétaires mises en place pour 2021. Ces frais peuvent varier d'une année à l'autre. Ils excluent :

- les commissions de performance
- les frais de transaction, excepté dans le cas de frais d'entrée / de sortie payés par le Compartiment lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter la section « Frais » du prospectus, disponible sur le site [www.axa-im.com](http://www.axa-im.com).

## Performances passées

■ AXA WF Italy Equity M  
Capitalisation EUR (ISIN : LU0184631306)  
■ 100% FTSE Italia All-Share NT



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances passées sont indiquées après déduction des frais courants. Tous frais d'entrée / de sortie sont exclus du calcul.

Le Compartiment a été lancé le 10/01/1997 et la classe d'actions en 2010.

Les performances passées ont été calculées en EUR et sont exprimées en pourcentage d'évolution de la Valeur liquidative du Compartiment à la fin de chaque année.

La performance du Compartiment n'est pas alignée sur celle de l'indice de référence.

Pour les différentes classes d'actions du Compartiment, la performance de l'indice de référence est indiquée dans la section « Performances passées ». Elle est soit convertie dans le devise de la classe d'actions correspondante, soit couverte contre la devise de référence du Compartiment s'il s'agit de classes d'actions couvertes (« indice de référence couvert »). Lorsque l'indice de référence couvert n'est pas disponible, l'indice de référence est indiqué dans la devise de référence du Compartiment. La performance de l'indice de référence indiqué peut donc être différente de celle de la classe d'actions correspondante du fait que l'écart de performance inhérent à l'activité de couverture du risque de change n'est pas pris en compte dans l'indice de référence.

## Informations pratiques

**Dépositaire :**

State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch  
49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

**Autres informations :**

De plus amples informations sur ce Compartiment, telles que le prospectus complet ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels, peuvent être obtenues gratuitement en anglais, allemand, français, espagnol et italien auprès de la Société de gestion du Compartiment, de l'agent administratif central, des distributeurs du Compartiment, ou en ligne sur <https://funds.axa-im.com/>. D'autres classes d'actions sont disponibles pour ce Compartiment. Pour plus d'informations sur les autres classes d'actions, veuillez consulter le prospectus, disponible sur <https://funds.axa-im.com/>. Les détails de la mise à jour de la politique de rémunération de la société sont disponibles en ligne à la page [www.axa-im.com/important-information/remuneration-policy](http://www.axa-im.com/important-information/remuneration-policy). Ils décrivent les modalités d'attribution des rémunérations et des avantages aux salariés, ainsi que des informations sur le comité de rémunération. Sur demande, la société met une version papier à disposition gratuitement. Chaque Compartiment correspond à une partie différente des actifs et passifs de l'OPCVM. Par conséquent, les actifs de chaque Compartiment sont séparés des actifs des autres Compartiments et exclusivement destinés à satisfaire les droits des investisseurs en rapport avec ledit Compartiment et le droit des créanciers dont les demandes surviennent en relation avec la création, le fonctionnement ou la liquidation dudit Compartiment.

**Publication de la Valeur liquidative :**

La Valeur liquidative par action est disponible sur <https://funds.axa-im.com/> ainsi qu'au siège social de la Société de gestion.

**Législation fiscale :**

Le Compartiment est soumis aux lois et réglementations fiscales en vigueur au Luxembourg. En fonction de votre propre pays de résidence, ceci pourrait avoir un impact sur vos investissements. Pour de plus amples détails, veuillez consulter un Conseiller fiscal.

**Déclaration de responsabilité :**

AXA Funds Management S.A. ne peut être tenu responsable que sur la base d'informations contenues dans ce document qui s'avèreraient erronées, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Compartiment.

**Transfert entre Compartiments :**

Les actionnaires peuvent souscrire à toute classe d'actions de tout Compartiment à convertir en classes d'actions de tout autre Compartiment, sous réserve que les conditions d'accès à la classe, au type ou sous-type d'actifs cible soient remplies à l'égard de ce Compartiment, sur la base de leur Valeur liquidative respective calculée le Jour de Valorisation suivant la réception de la demande de conversion. Les coûts de rachat et de souscription liés à la conversion peuvent être imputés à l'actionnaire, tel qu'indiqué dans le prospectus. Pour plus d'informations sur la façon de changer de compartiment, veuillez consulter le prospectus, section transfert entre Compartiments, disponible sur <https://funds.axa-im.com/>.



**Investment  
Managers**

Ce Compartiment est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). AXA Funds Management S.A. est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 06/08/2022.